



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

DÉLIBÉRATION

N° 46 - 06.04.2017

En exercice....26
Présents22
Votants25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
8. FINANCES
BUDGET ANNEXE ECOTAXE
Affectation du résultat

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 6 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la salle Vauban, place de la République à Saint-Martin de Ré, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleine M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Pierre GAILLARD (donne pouvoir à Mme Marlyse PALITO), Mme Catherine JACOB, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Frédéric GUERLAIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20170406-D201746-DE
Reçu le 11/04/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

DÉLIBÉRATION

N° 46 - 06.04.2017

En exercice....26
Présents.....22
Votants.....25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
8. FINANCES
BUDGET ANNEXE ECOTAXE
Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1^{er} janvier 1999,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 27 mars 2017,

Considérant que le compte administratif 2016 du budget annexe Ecotaxe vient d'être voté comme suit :

	Réalisé 2016	Reste à réaliser	Total
Dépenses de fonctionnement	2 432 397.48	0.00	2 432 397.48
Recettes de fonctionnement	4 285 978.59	0.00	4 285 978.59
<i>Résultat antérieur</i>	<i>1 070 895.99</i>		<i>1 070 895.99</i>
Résultat de la section de fonctionnement	2 924 477.10	0	2 924 477.10
Dépenses d'investissement	154 186.36	189 822.46	344 008.82
Recettes d'investissement	85 174.50	0	85 174.50
<i>Résultat antérieur</i>	<i>490 797.92</i>		<i>575 972.42</i>
Résultat de la section d'investissement	421 786.06	- 189 822.46	231 963.60
Résultat de clôture	3 346 263.16	- 189 822.46	3 156 440.70

AR PREFECTURE

017-241700459-20170406-D201746-DE
Reçu le 11/04/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

DÉLIBÉRATION

N° 46 - 06.04.2017

En exercice....26
Présents22
Votants25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
8. FINANCES
BUDGET ANNEXE ECOTAXE
Affectation du résultat

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'affecter le résultat 2016 du budget annexe Ecotaxe, en 2017, comme suit :
 - en inscrivant l'excédent d'investissement pour la somme de 421 786.06 € au compte 001 de la section d'investissement,
 - en affectant 0 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement (compte 1068),
 - en inscrivant l'excédent de fonctionnement, pour la somme de 2 924 477.10 € au compte 002 de la section de fonctionnement.

Affichée le : **11 avril 2017**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20170406-D201746-DE
Reçu le 11/04/2017